

2h de sport en plus au collège

Premiers éléments du projet
Document interne



14 septembre 2022



Véronique Moreira

Vice-Présidente en charge de l'Education dans le cadre des grandes causes nationales



2h de sport en plus au collège



Expérimentation de deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive pour les collégiens

- Sur du temps périscolaire (encadrement hors-Education nationale) mais compatible dans l'emploi du temps du collégien.
- Des cycles de 5 à 6 semaines, animés par un ou plusieurs clubs.
- Expérimentation dans une quarantaine de départements, une centaine d'établissements.
- Expérimentation entre le retour des vacances de la Toussaint et la fin d'année scolaire.
- Participation des élèves sur la base du volontariat

2h de sport en plus au collège



Les objectifs

- Lutter contre la sédentarité et le décrochage sportif des adolescents.
- Mobiliser les jeunes les plus éloignés de la pratique, notamment les jeunes filles et les collégiens en situation de handicap.
- Nouer des liens entre les clubs et les établissements, sans concurrencer l'EPS ou la pratique en AS.
- Proposer des activités innovantes, ludiques et qui sont passerelles vers d'autres disciplines.

2h de sport en plus au collège

La gouvernance du projet

- Comité de suivi national : pilotage par le Ministère des Sports, Ministère de l'EN, CNOSF, CPSF, ANS, UNSS, 1 référent territorial et 1 coordinatrice du CNOSF.
- COFIL territoriaux : présidence du recteur, DRAJES, DSDEN, SDJES, CROS, CDOS, Conseils départementaux, représentants des fédérations scolaires et des parasports.
 - Appui des établissements dans la structuration de leur participation.
- Groupe projet par établissement : présidence du chef d'établissement, professeurs d'EPS, membres du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
 - Définition du projet et mise en place des activités.

2h de sport en plus au collège

L'implication du Mouvement sportif

- Opportunité de faire vivre le lien Ecole-Club et les complémentarités entre pratiques sur un territoire donné (EPS / AS / clubs).
 - Dans les départements de l'expérimentation : besoin de faire recenser les offres possibles.
 - Quel(s) club(s) pour quel établissement ?
 - Quelle offre de pratique ?
 - Quelle capacité d'encadrement ?
 - Quel lieu de pratique ?
 - Quels coûts à prévoir (RH, transports, matériel) ?
- Lien à remplir par les clubs : <https://form.jotform.com/222544471014043>

Merci !

Contact : CultureEducation@cnosf.org